
Lecture de diverses adresses d'officiers et soldats qui jurent de ne poser les armes que quand les rois et leurs satellites auront cimenté de leur sang l'édifice de notre liberté, lors de la séance du 18 germinal an II (7 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de diverses adresses d'officiers et soldats qui jurent de ne poser les armes que quand les rois et leurs satellites auront cimenté de leur sang l'édifice de notre liberté, lors de la séance du 18 germinal an II (7 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 272;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29228_t1_0272_0000_15

Fichier pdf généré le 30/01/2023

corrompues se détacher de ta masse. Elles ne faisoient qu'accidentellement corps avec ton tout qui, dégagé de quelques parties hétérogènes, deviendra pour tous les mauvais pilotes de la Révolution, le rocher le plus formidable. La Société des sans-culottes de Bellême toujours confiante en toi, te rend grâces d'avoir encore une fois sauvé la patrie.

P.c.c. : BAILLEUL, BOUGRAIN, PÉRIT,
CHARNEULLES.

g

Les membres du tribunal du district du Puy, département de la Haute-Loire, félicitent la Convention sur les mesures vigoureuses qu'elle a prises dans les circonstances, l'engagent à rester à son poste jusqu'à l'entier affermisssement de la République (1).

h

[*La Sté popul. à la Conv.; La Roche-Sauveur, 22 vent. II*] (2).

« Citoyens représentants,

Fonder une République puissante et impérisable, dompter les tyrans, rendre la liberté aux hommes de couleur, préparer une paix universelle, réduire les brigands de la Vendée, donner à la France un gouvernement révolutionnaire assis sur des bases solides et bien combinées, réprimer l'anarchie, abattre le fédéralisme, faire céder l'égoïsme en le forçant d'être utile à la chose publique, faire jouir les Français de toutes les douceurs de la paix pendant qu'ils soutiennent la guerre contre 20 despotes et leurs satellites, etc., etc., tel sont les effets les plus ordinaires de la Montagne. Doit-on s'en étonner quand on sçait que la Liberté et l'égalité président à vos délibérations, quand on a vu le génie de la France planer sur les Montagnards et défricher le Marais? Nous sçavons que vous ne tendez qu'au bonheur du peuple, les sans-culottes sont là pour vous soutenir; ils périront tous plutôt que de cesser d'être républicains.

Dès le mois... à l'instant de la régénération de notre Société, nous vous avons invité à rester à votre poste jusqu'à la paix: aujourd'hui nous vous sommons, au nom de l'intérêt public, de tenir les rênes du gouvernement jusqu'au moment où les rois viendront déposer à vos pieds leurs couronnes, où tous les peuples de la terre, reconnaissant la liberté, la chériront comme les Français. Tels sont, Citoyens représentants, les sentiments des membres de la Société motagnarde et républicaine de la Roche-Sauveur. »

GIRAUDY (*secrét.*), HAUMONT (*présid.*), HALLIER, HEINLIN, THÉBAUD, FABRICIUS MOREAU, THÉBAUD, MOUSSIÈRE, GUIBERT fils, JAFFRE aîné (*secrét.*), CORNU, JOLY, FR. JALHE, S.P. JUVENOT fils, TELL LEBRETON, S.F. GUILLOTE, LE GRIS, DELAUNAY,

(1) Bⁱⁿ, 19 germ. (suppl^t) et 23 germ.; *Débats*, n° 572, p. 408.

(2) C 300, pl. 1055, p. 36. Bⁱⁿ, 23 germ.; *Débats*, n° 572, p. 408.

GUIBERT père, LECLERC, DUCHESNE, GUIRAUD, LECLERC fils, HUSTIN, TH. CLOSMADÉUC, CLARET, REYNIER, CEMUDET, GUIREC, SAP, PATURET, FR. JUVENET, J. FAUCHEUX, J. LE THIRE, GONNET, HAYARD, MENOCHET, V. SERO, HARIESCHIO, F. EVAÏN, B. ADRIEN, GUIMBAUD.

i

La Société populaire de Moirans, district de St-Claude, remercie la Convention nationale d'avoir déjoué la plus infâme de toutes les conjurations contre le salut de la République; elle applaudit au décret qui a rendu aux nègres la liberté qu'ils n'eussent jamais dû perdre; 2° elle annonce une fabrication de salpêtre, et un envoi de chemises et de vêtements pour les défenseurs de la patrie (1).

j

Les citoyens composant le comité de surveillance de la commune de Grigny, félicitent la Convention sur les grandes mesures qu'elle a prises, sur l'abolition de l'esclavage des nègres, et l'invitent à rester à son poste (2).

k

L'administration du département de la Dordogne, félicite la Convention sur les grandes mesures qu'elle a prises, sur l'abolition de l'esclavage des nègres, et l'invite à rester à son poste (3).

41

Les 4^e bataillons de la Dordogne et du Loiret; les citoyens composant l'équipage du vaisseau de la République *le Tourville*; les officiers, sous-officiers et volontaires des 1^{re} et 8^e compagnies du 3^e bataillon de Maine-et-Loire, expriment les mêmes sentimens; ils jurent de ne poser les armes que quand les rois et leurs satellites auront cimenté de leur sang l'édifice de notre liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

a

[*Les 4^{es} b^{ons} de la Dordogne et du Loiret à la Conv.; Niort, 2 germ. II*] (5).

« Législateurs,

Il est donc vrai que des hommes pervers avaient tramé encore la perte de la République. Des traîtres voulaient anéantir la représentation nationale, des traîtres qui se disaient les plus fermes appuis de la Montagne, cachés sous le masque du sans culottisme, allaient assas-

(1) C 300, pl. 1055, p. 35. Bⁱⁿ, 22 germ. (suppl^t) et 23 germ. (1^{er} suppl^t); *Débats*, n° 571, p. 396. Voir ci-après n° 44^b.

(2) Bⁱⁿ, 22 germ. (suppl^t); *J. Perlet*, n° 563; *Débats*, n° 571, p. 396.

(3) Bⁱⁿ, 22 germ. (suppl^t).

(4) P.V., XXXV, 57. *J. Sablier*, n° 1244.

(5) C 300, pl. 1055, p. 16; Bⁱⁿ, 22 germ. (suppl^t).